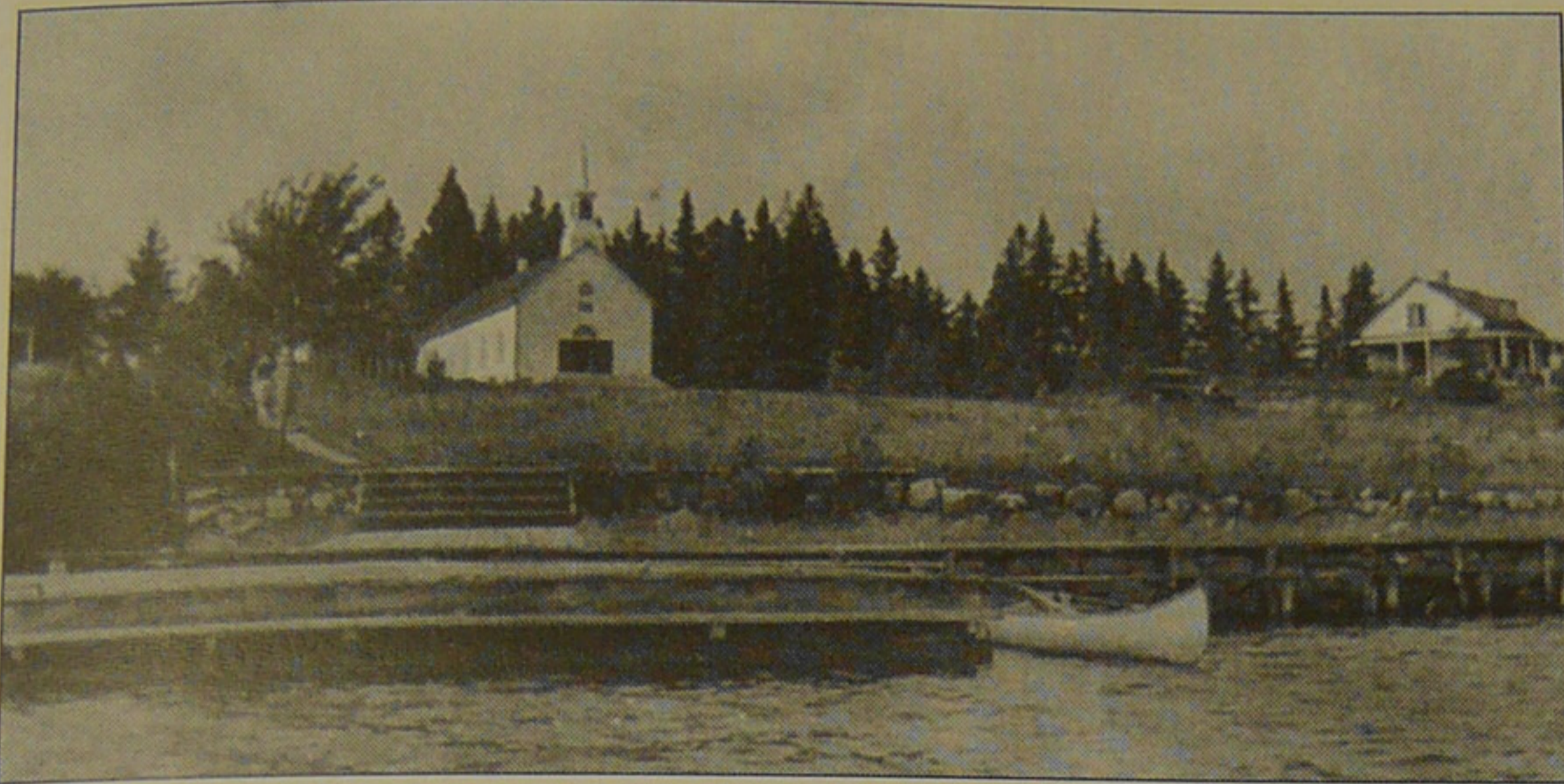




Et les routes s'améliorent. Pour leur part, ceux qui n'ont pas de voiture viennent à la chapelle à pied ou de préférence en embarcation.



Accès à la chapelle par le lac.

Photo : gracieusement fournie par le frère supérieur Omer Beaulieu des Frères de la Miséricorde

Vous remarquerez sur la photo ci-dessus, le quai et l'emplacement pour remiser les canots pendant les offices religieux. On notera également, pour une rare fois, la pointe de la cheminée construite en 1913.

Le bord du lac en 1932.

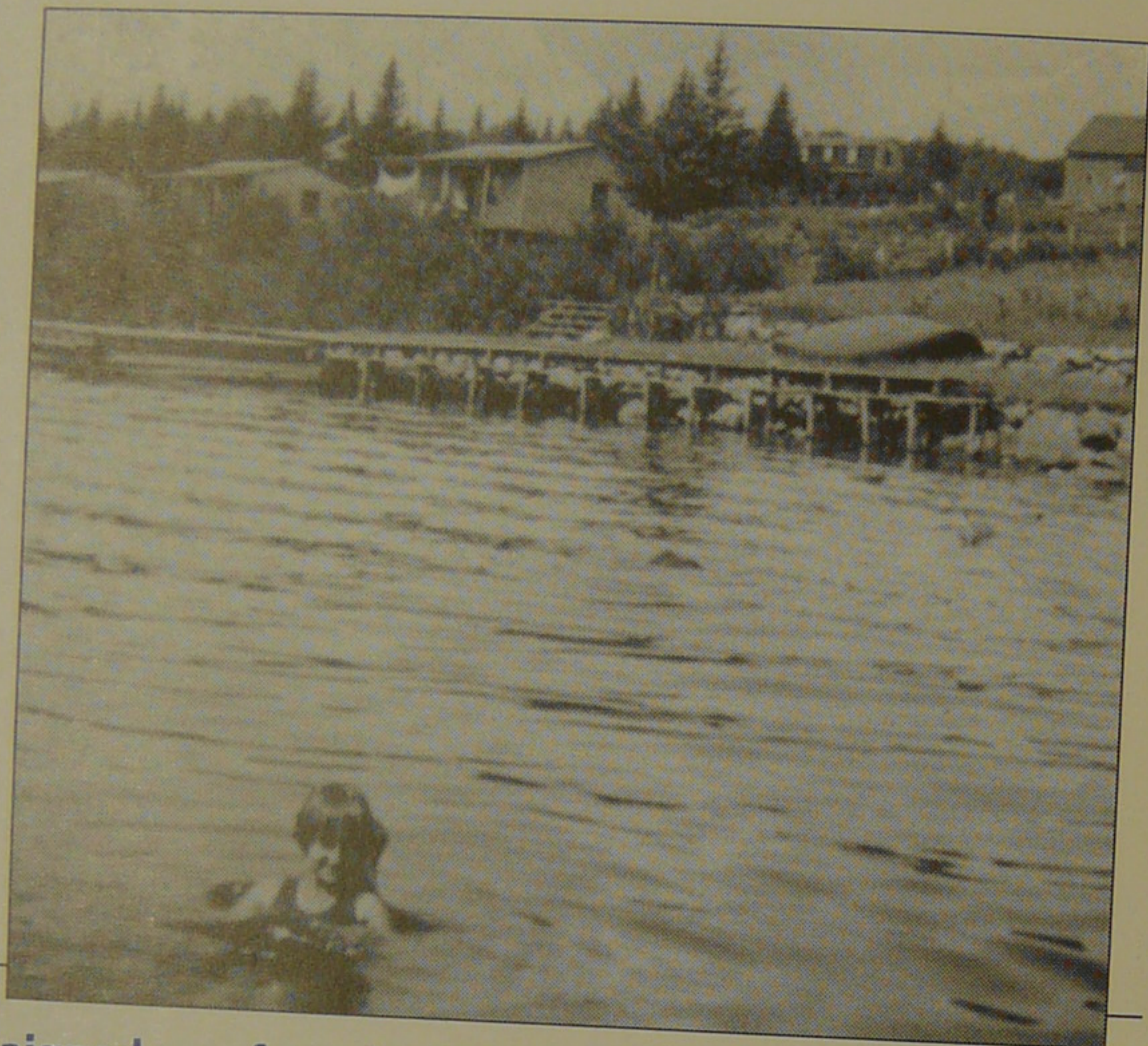
Photo : gracieusement fournie par la famille Latouche





Sur cette photo, prise avant la construction du chalet du Club Nautique, on notera le canot sur le remblai et les chalets du temps.

Puis vient la crise de 1929. L'argent devient rare. Le nombre de chômeurs augmente. Ceux qui connaissent une certaine sécurité de revenu sont prudents et fréquentent davantage les campagnes où ils peuvent s'approvisionner à meilleur compte. À la ferme de l'orphelinat, il arrive que le frère jardinier demande à un client : « 25 sous pour un grand panier de légumes, est-ce trop cher ? »



Baignade en face du débarcadère de la chapelle.

Photo : gracieusement fournie par la famille Latouche

Peu d'estivants possèdent une voiture, la plupart voyagent par le train. Les passagers arrivent en ville avant neuf heures et ne reviennent au lac qu'après dix-huit heures. Mais les femmes et les enfants passent de belles vacances.

Les voyages en train sont peu onéreux. Des laissez-passer mensuels se vendent régulièrement et à bon compte. Le conducteur accepte même ceux qui ont parfois oublié leur laissez-passer. Il arrive aussi que par des matins de brume, les signaux du train servent de guide pour quelques rameurs attardés sur le lac.

Cette situation économique ralentit, mais n'arrête pas le développement autour du lac Sergent. Les propriétaires de chalets sont plus nombreux et les visiteurs aussi. La chapelle est étroite et longue, mais ne peut accommoder que 232 personnes assises. Et l'assistance a pris l'habitude de préférer se tenir près de l'unique porte, plutôt que de s'avancer vers l'avant.

Comme partout ailleurs, les fidèles disent qu'ils achètent un banc, alors qu'en fait ils ne paient que quelques sous pour obtenir des places réservées, toujours les mêmes.

Bien sûr, les quêtes et les dons deviennent aussi plus importants, malgré la période de crise. La charité et le bénévolat comptent pour beaucoup.



M. Jean-Marie Dion dirige une chorale placée sur une tribune à droite en entrant dans la chapelle. À tour de rôle, MM. Florido Goulet et Daly Gingras touchent l'harmonium. Mlle Fabiola Boissonneault et Mlles Côté (sœurs de Mme Charles Boutet) remplissent bénévolement le rôle de sacristines.

Par ailleurs, l'encombrement à la chapelle devient de plus en plus visible. Plusieurs personnes doivent se tenir debout à l'arrière ou même parfois à l'extérieur, sur le perron, faute d'espace à l'intérieur. Les demandes pour la location de places de bancs vont aussi en augmentant.

Le desservant et les syndics cherchent une solution à cet encombrement de plus en plus fréquent. De nombreuses possibilités sont examinées. Doit-on construire une rallonge ? Un jubé serait-il suffisant ? Ajouter une messe serait-il efficace ? Un élargissement conviendrait-il mieux ?

Mais même en considérant ces aspects, il est bien évident que, quelle que soit la solution choisie, il faudra s'endetter.

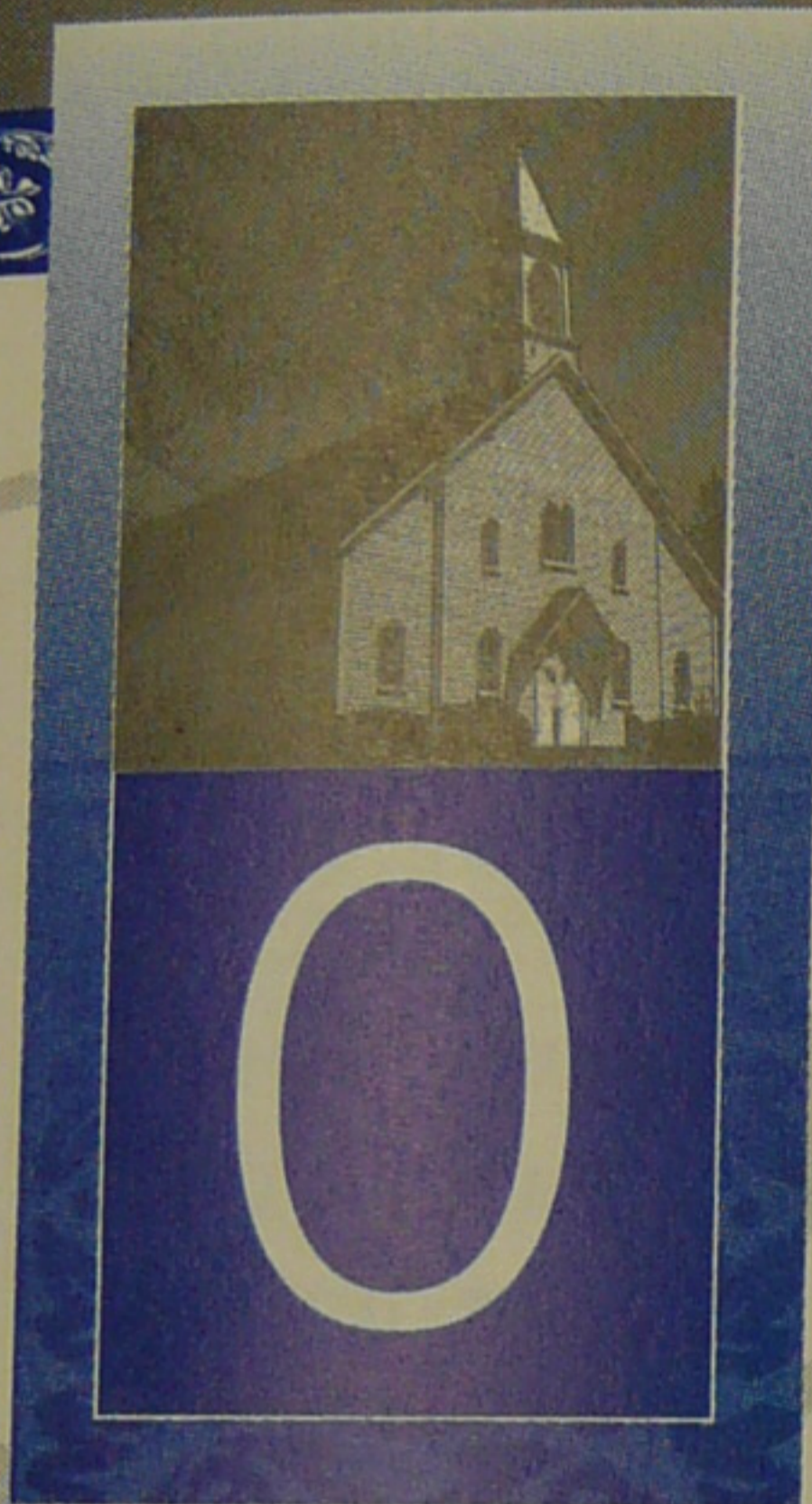


Aquarelle du père Maillard 1934.

Reproduction : gracieusement fournie par la famille Latouche



Le site



On l'a vu, le lopin de terre cédé par M. Michel Boutet, en 1907, pour la construction de la chapelle mesure 47,2 m (155 pieds) du côté sud-ouest, 38,1 m (125 pieds) du côté nord-est et 25,3 m (83 pieds) de largeur, le long du chemin de la Chapelle. Il représente une partie du lot n°566.

Il est intéressant d'examiner du moins brièvement l'histoire de ce lot qui mesure, avant morcellement, 6 arpents¹⁷ de largeur par 22 arpents de profondeur et est situé dans le 10^e rang de la seigneurie de Fossambault¹⁸.

14 mai 1892

Norbert Denis
le lègue à son
fils Pierre.

11 décembre 1902

Louise Duchesneau,
veuve de Pierre Denis,
le vend à son fils
Jean Denis : 600 \$.

13 mai 1907

Jean Denis le vend
à Michel Boutet de
Québec : 2 200 \$.

17. En fait, un arpent est une mesure de superficie, non une mesure de longueur. L'usage veut cependant qu'il vaille en longueur environ 192 pieds (58,5 m).

18. D'après des recherches, la seigneurie s'est appelée « Fossembault » autour de 1693 ; plus tard, le nom est devenu « Fossambault ».

**13 juillet 1915**

Michel Boutet vend à J. B. Fisher¹⁹ les parcelles 566-D de 295 m² (3 175 pi²) et 566-E de 3 633,5 m² (39 070 pi²).

13 juillet 1915

Michel Boutet vend à J. Arthur Verrault²⁰ (beau-frère de J. B. Fisher), les parcelles 566-B et 566-C, respectivement de 930 m² (10 000 pi²) et de 216,2 m² (2 325 pi²).

4 mai 1916

J. Arthur Verrault vend ce qu'il a acheté l'année précédente, à J. René Jackson (trésorier de la mission de 1924 à 1933).

Suite à ces transactions, il reste encore plusieurs terrains alentours immédiats de la chapelle. Ils sont majoritairement inclus dans le lot 566-A, propriété de J. Narcisse Gastonguay, qui décède en 1922.

En 1924, Marie Hortense Lemieux, veuve de J. Narcisse Gastonguay demande à son beau-frère de liquider la succession. Le lot 566-A, d'une superficie de 11 606 m² (124 797 pi²), est offert aux syndics pour la somme de 300 \$, mais la caisse est vide. À cette époque, les quêtes aux messes ne rapportent en moyenne que huit dollars par dimanche. La Ville de Lac-Sergent l'achète.

En peu de temps, les lots 566-A-1, A-2, A-3, A-4 et A-5 apparaissent au cadastre et des chalets y sont construits, comme suit :

Lot 566-A-1

Chalet construit par René Auger (apparenté à J. B. Fisher, propriétaire des lots 566-D et 566-E et aussi à J. A. Verrault, ex-propriétaire des lots 566-B et 566-C), tel que mentionné ci-haut. En 2003, ce lot est occupé par Léon Dolbec et Jacques Deschênes.

Lot 566-A-2

Chalet construit pour Lucien Plamondon, aujourd'hui propriété de Denis Beauséjour.

19. John B. (Jack) Fisher est fils de Samuel Fisher et de Joséphine Gartwaile. Le 16 juin 1896, il épouse Susan Dewfall. En 1915, il achète le lot 566-E, contigu à la chapelle. De 1920 à 1924, il est soit trésorier soit secrétaire de la mission. Son frère Edgar, président des syndics en 1909, épouse Hilda Gagnon, fille de Charles Gagnon et de Léda Roy (Bic), le 24 mai 1904. La famille Fisher (Harold) exploite une maroquinerie (selles, harnais, brides, licous, fouets, etc.) au 8, côte de la Fabrique à Québec, voisine du Cinéma Empire et de la quincaillerie Chincic. Le docteur John G. Fisher, également fils de Jack, y tient aussi son cabinet.

20. J. Arthur Verrault, père d'Arthur Verrault, syndic de la mission et maire de la Ville de Lac-Sergent, épouse Edith Dewfall le 19 juin 1900.



Lot 566-A-3

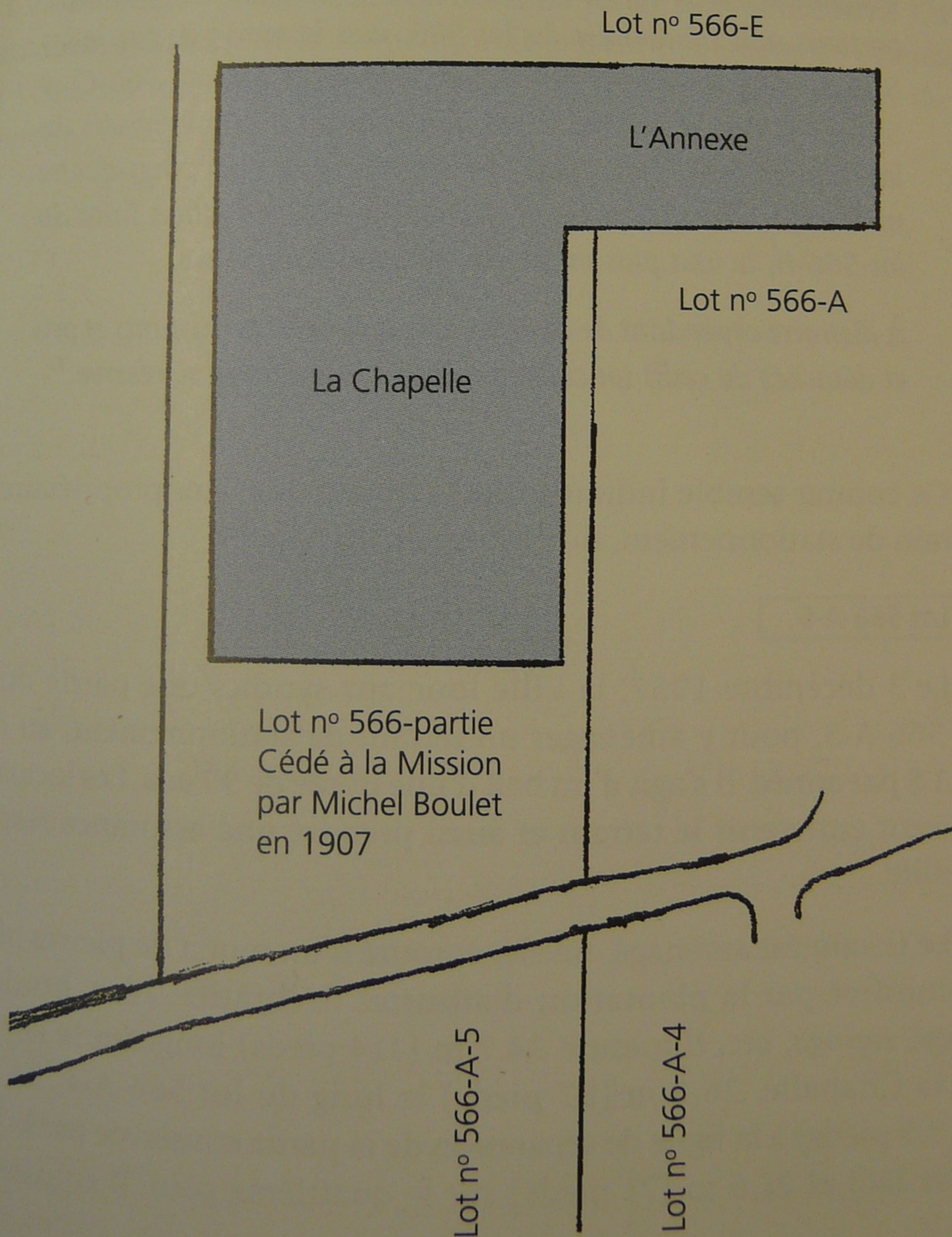
D'abord propriété de Jules Leclerc, aujourd'hui occupé par deux chalets de la famille de Jean Paul Labranche.

Lot 566-A-4

Chalet construit par M. Ernest Simard, aujourd'hui propriété de sa fille, Gilberte Simard, épouse de Marcel Latouche.

Lot 566-A-5

Terrain d'une superficie d'environ 2 697 m² (29 000 pi²), occupé par le stationnement des usagers de la chapelle et par un vaste espace, à construction interdite, en face de la chapelle.



Plan de localisation de la chapelle.



Par ailleurs, les lots 566-A (résidu après-ventes) et 566-A-5, qui revêtent plus d'importance, doivent être examinés plus attentivement.

Lot 566-A

Le 13 juin 1939, la Ville vend à la mission Notre-Dame-du-Lac-Sergent :

Un lot de terre situé en la ville du Lac-Sergent, connu et désigné comme étant le lot cinq cent soixante-six A (566-A), sur les plans et dans les livres de renvois officiels du cadastre pour la paroisse de Sainte-Catherine, en le comté de Portneuf; lot de figure irrégulière, borné vers le nord-ouest par le lot 566-E et par deux portions non subdivisées du lot 566, vers le nord-est, par le lot 565-A, vers le sud-est par le lac Sergent et les lots 566-C et 566-D et vers le sud-ouest par deux parties non subdivisées du lot numéro 566; contenant une superficie de cent vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-dix-sept pieds, déduction faite du lot 566-B, le tout plus ou moins et mesures anglaises.

À distraire cependant de ce lopin tous les chemins existants et pris et détachés de cedit lot cadastral que la venderesse se réserve.²¹

Ce contrat semble indiquer que la mission devient propriétaire du terrain de stationnement, du côté est de la chapelle.

Lot 566-A-5

Le 3 décembre 1957, la Ville loue aux syndics une partie du lot n° 566-A-5, pour y aménager un terrain de stationnement, au coût de 1 \$ par année. Il s'agit d'un bail d'une durée de 99 ans. Les locataires doivent entretenir le terrain et aussi prendre une assurance responsabilité.

Le terrain est aménagé, nivelé, entouré d'un muret de pierres plates et enjolivé par la plantation d'arbustes décoratifs : lilas, boule de neige, *seringa*, etc. Il mesure 34,7 m (114 pieds) longeant le chemin de la Chapelle, 26,5 m (87 pieds) le long du lot 566-A-4, 34,6 m (113,5 pieds) à la ligne de séparation de la partie conservée par la Ville (côté lac) et 21,6 m (71 pieds) sur le quatrième côté. Il couvre une

21. Extrait des minutes du notaire Germain Paradis n° 96 548.



superficie de 835,7 m² (8 986,2 pi²). Cependant, cet aménagement laisse un passage de près de 3,6 m (12 pieds) de large, du côté sud-ouest, en prévision de la construction d'une rampe d'accès au lac pour diverses embarcations. Mais cette construction n'aura pas lieu.

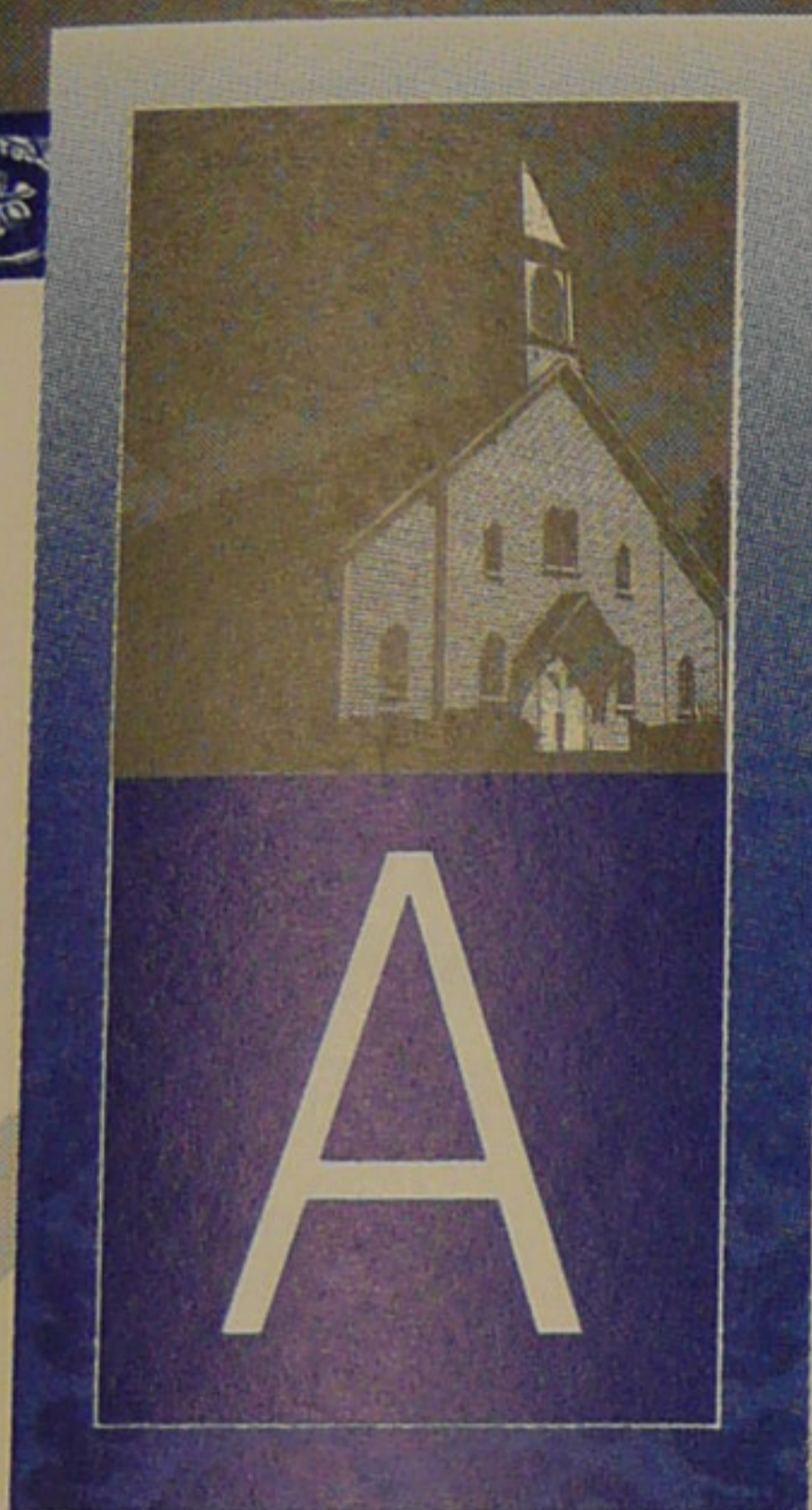
Le 23 novembre 1966, le bail de location précédent est annulé et remplacé par la vente du lot 566-A-5 au complet, y compris le passage de 3,6 m, au prix de 1 \$.

L'acquéreur, la Corporation archiépiscopale catholique romaine de Québec pour la desserte Notre-Dame-de-la-Paix de Lac-Sergent, n'aura toutefois le droit de faire aucune construction sur le lot vendu.

Ces premiers lotissements mettent en relief non seulement l'implantation graduelle de la chapelle, mais jettent également un éclairage sur l'établissement des premiers arrivants sur les terrains autour de la chapelle.



L'orphelinat

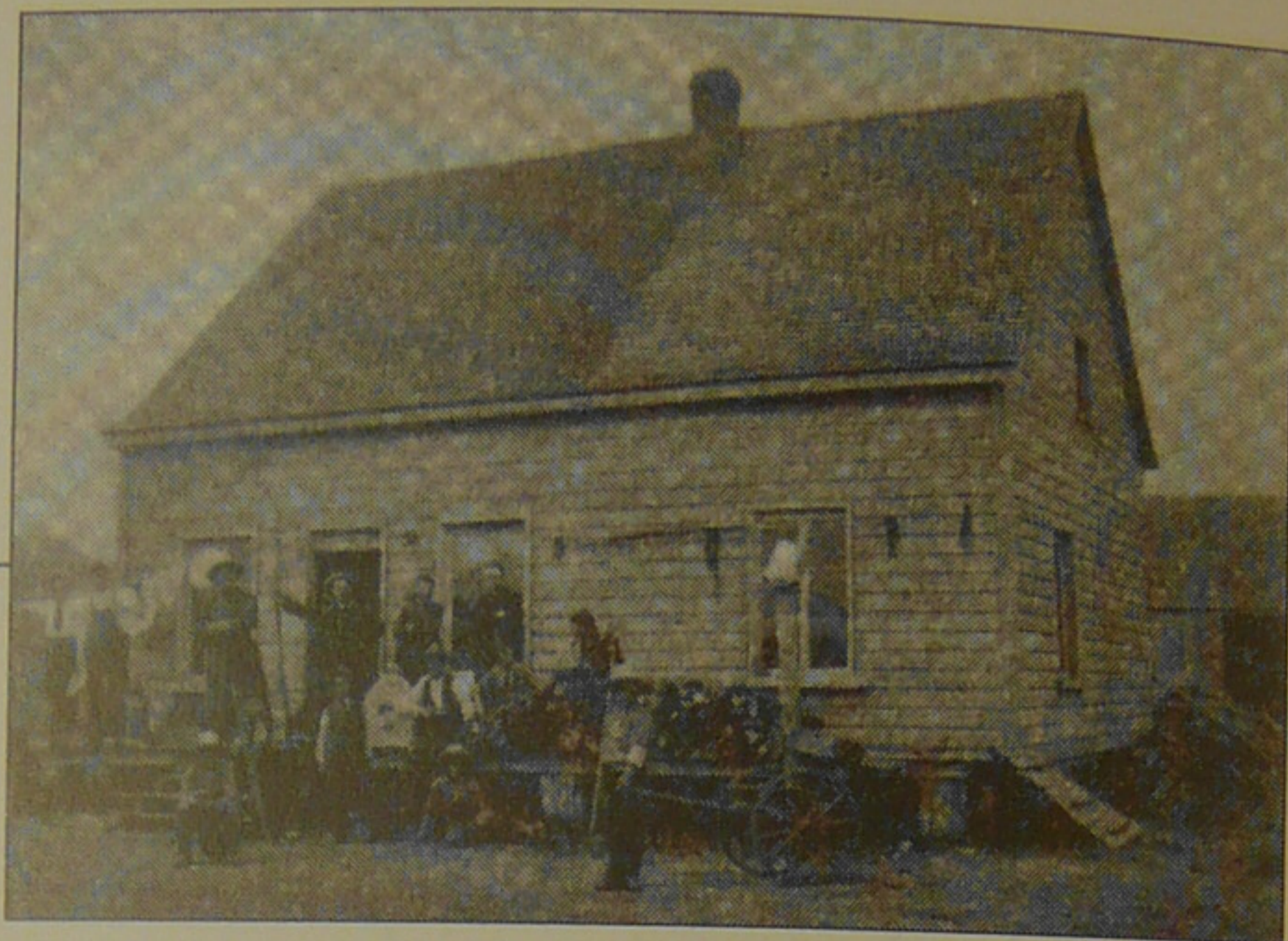


u début des années 1920, l'urbanisation commence, bien que timidement, à faire sentir ses effets. Les jeunes n'aspirent plus à défricher et à cultiver la terre. Ils pensent plutôt à s'orienter vers des secteurs plus rémunérateurs, par exemple : scieries, beurrieres, transports, tanneries, textiles, chaussures, etc.

Mais il y a des réactions. La ligue nationale de colonisation de Québec, ayant ses bureaux au 39, rue Saint-Jean, à Québec, publie d'éloquents articles sur le sujet, tels que : « *L'équilibre est rompu* » ; « *Manque de producteurs* » ; « *Gare aux pièges* » ; « *Restez à la campagne* » ; « *De la lumière, de l'air et du soleil* » ; « *Des ennemis de la famille et de la race* » ; etc.

En plus, dans les grandes villes, il y a des orphelins, des enfants abandonnés et des fugueurs qui deviennent des sans-abri. Le gouvernement intervient. Le secteur du lac Sergent est choisi comme site expérimental.

L'orphelinat Saint-Jean-Baptiste du lac Sergent est inauguré comme école de colonisation par l'abbé Georges Philippon, le 15 mars 1921. Celui-ci assure aussi le service à la chapelle pendant la



Le berceau de l'orphelinat (1922).

Photo : reproduite de la brochure de Pierre-Paul Magnan (1948), page 39

belle saison. À ce moment, les élèves ne sont qu'une douzaine, âgés de 14 à 18 ans. Ils sont logés dans deux vieilles maisons de campagne situées au bord du lac et parfois inondées en période de crues.

La photo ci-dessus montre la maison de Médéric Dubuc, cultivateur, qui devint le berceau de l'orphelinat. La propriété comprend deux terres en culture et trois en bois debout, représentant un total de l'ordre de 1 066 arpents, soit 3,65 km². M. Dubuc les avait acquises, on s'en souviendra, de M. J. B. Boutin, défricheur et cultivateur à cet endroit, quelques années plus tôt.

La présence d'un prêtre à l'orphelinat durant toute l'année amène les résidents du lac à demander la création d'une nouvelle paroisse. Mais les syndics en poste s'opposent à cette demande et examinent la possibilité de transformer la mission en desserte du lac Sergent.

L'essor économique se poursuit. Les routes s'améliorent. De plus, il y a une augmentation naturelle du nombre de véhicules automobiles. Saint-Raymond ne semble plus aussi éloigné qu'auparavant. C'est peut-être pour ces raisons que la demande pour une nouvelle paroisse est refusée. Il apparaît probable aussi que si l'école avait existé avant 1908, la chapelle n'aurait pas vu le jour.

Pour faire suite à une décision épiscopale, les Frères de la Miséricorde viennent prendre la responsabilité de cette école le 15 décembre 1932.

Le nombre d'élèves augmente rapidement. Il faut construire un bâtiment plus convenable afin de pouvoir loger une soixantaine d'élèves.

L'orphelinat avant les travaux de 1932.

Photo : gracieusement fournie par les archives de l'archevêché de Québec





La nouvelle construction de l'orphelinat en 1932.

Photo : gracieusement fournie par la Ville de Lac-Sergent, photo reproduite dans le site Internet de l'Association nautique du lac Sergent (2006)

L'orphelinat établi en bordure de la route et au niveau du lac, nécessite un site plus salubre. Grâce à l'aide du gouvernement, un nouveau bâtiment à l'épreuve du feu est construit sur les hauteurs; il a une capacité de 110 lits.

La photo ci-contre montre le début des travaux de construction sur le nouveau site. On voit également le lac, au fond, ainsi que le vieux bâtiment, plus près de la route.

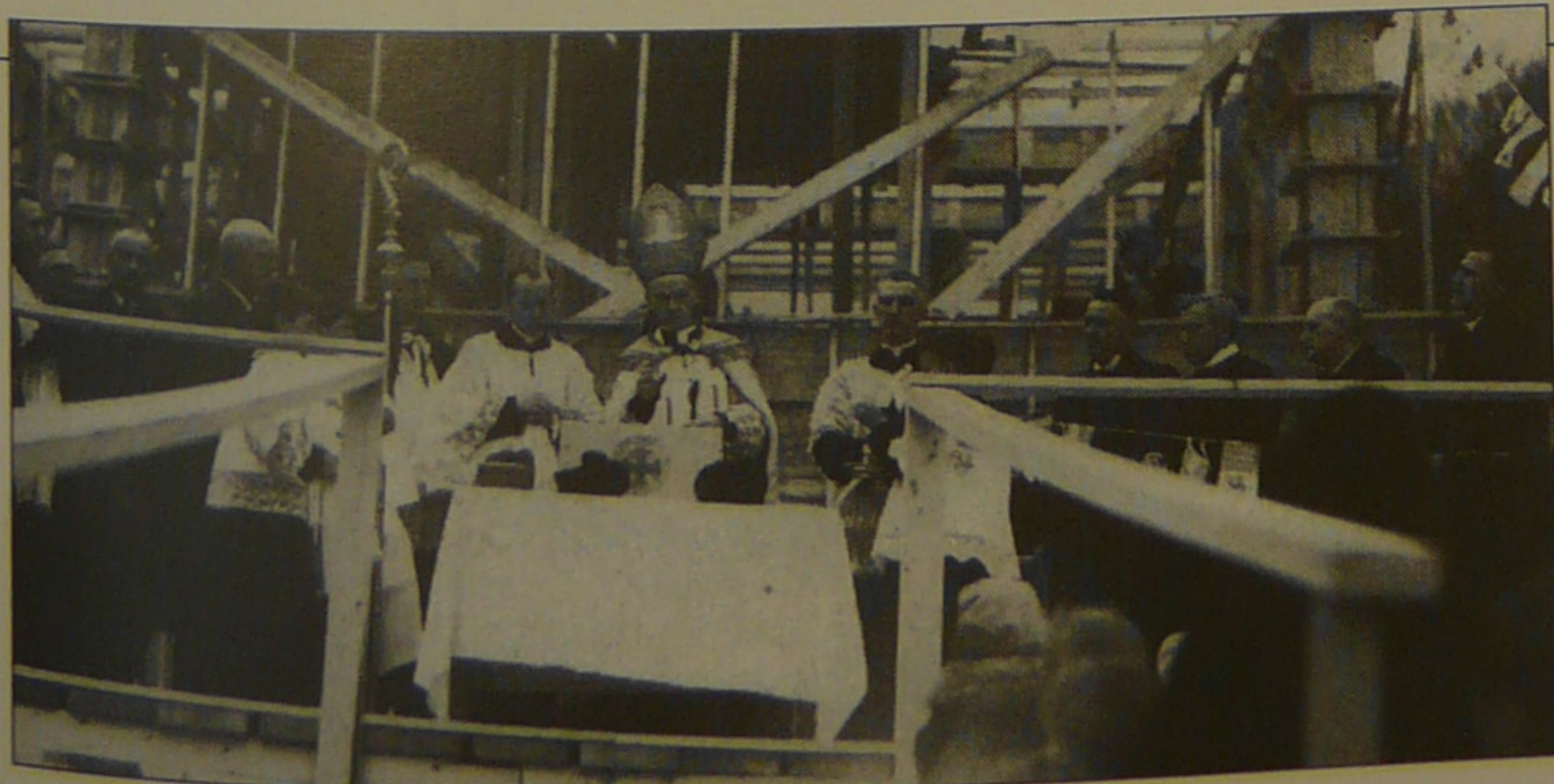


Les travaux de construction du nouveau bâtiment.

Photo : gracieusement fournie par la Ville de Lac-Sergent

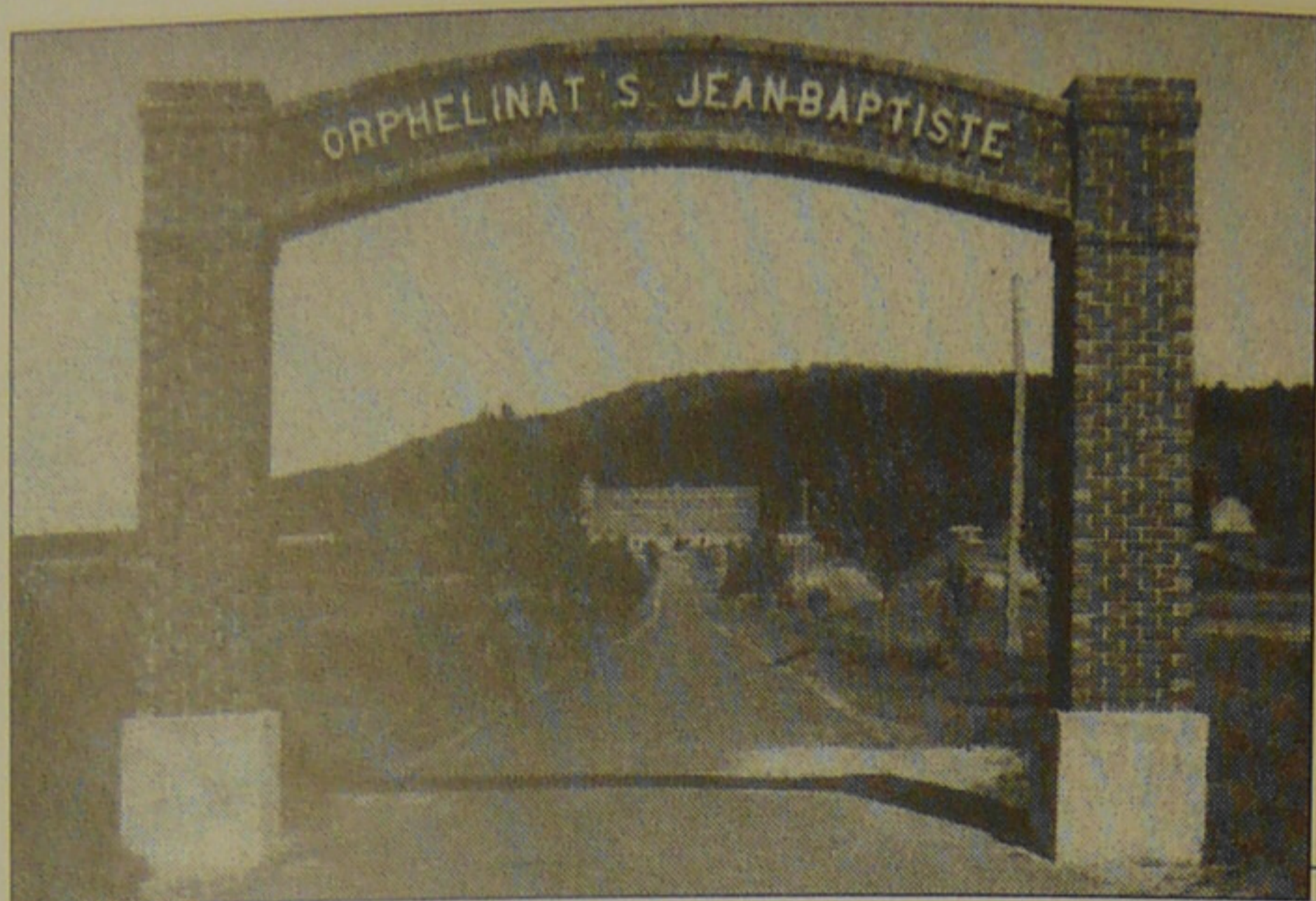
En 1938, la construction est rapidement entreprise. L'auxiliaire de Québec, M^{gr} Plante, vient bénir la pierre angulaire.

Sur la photo qui suit on voit dans l'assistance l'abbé Binet, aumônier et desservant, Moïse Jolicoeur, syndic, Célestin Côté, maire de la Ville de Lac-Sergent, Cyrille Tremblay, secrétaire-trésorier, le frère Gaudence, supérieur de l'orphelinat, ainsi que Lucien Borne, maire de Québec et résident du lac.



Bénédition de la pierre angulaire de l'orphelinat par Mgr Plante.

Photo : gracieusement fournie par Mme Pierrette Prévost O'Brien



L'orphelinat vu de la route et la nouvelle construction.

Photo : reproduite du programme souvenir du 50^e anniversaire (1958)

Un an plus tard, en 1939, a lieu une fête mémorable²² lors de la bénédiction du nouveau bâtiment de l'orphelinat par le cardinal Villeneuve, en présence de nombreux officiels qui sont reçus au chalet de la famille Borne. C'est en embarcations qu'ils traversent le lac en tant qu'invités. Le maire de Québec de 1938 à 1953, M. Lucien Borne, alors franc-tenancier au lac Sergent, habite un chalet construit quelques années plus tôt pour M. Tamil Cid par M. Éphrem Rochette. À ce moment, il n'y avait pas de route d'accès, alors, le chalet avait été remorqué sur le lac, en sections flottantes et ensuite assemblé sur le site choisi. Après plusieurs changements, il est aujourd'hui propriété des Frères des Écoles Chrétiennes.

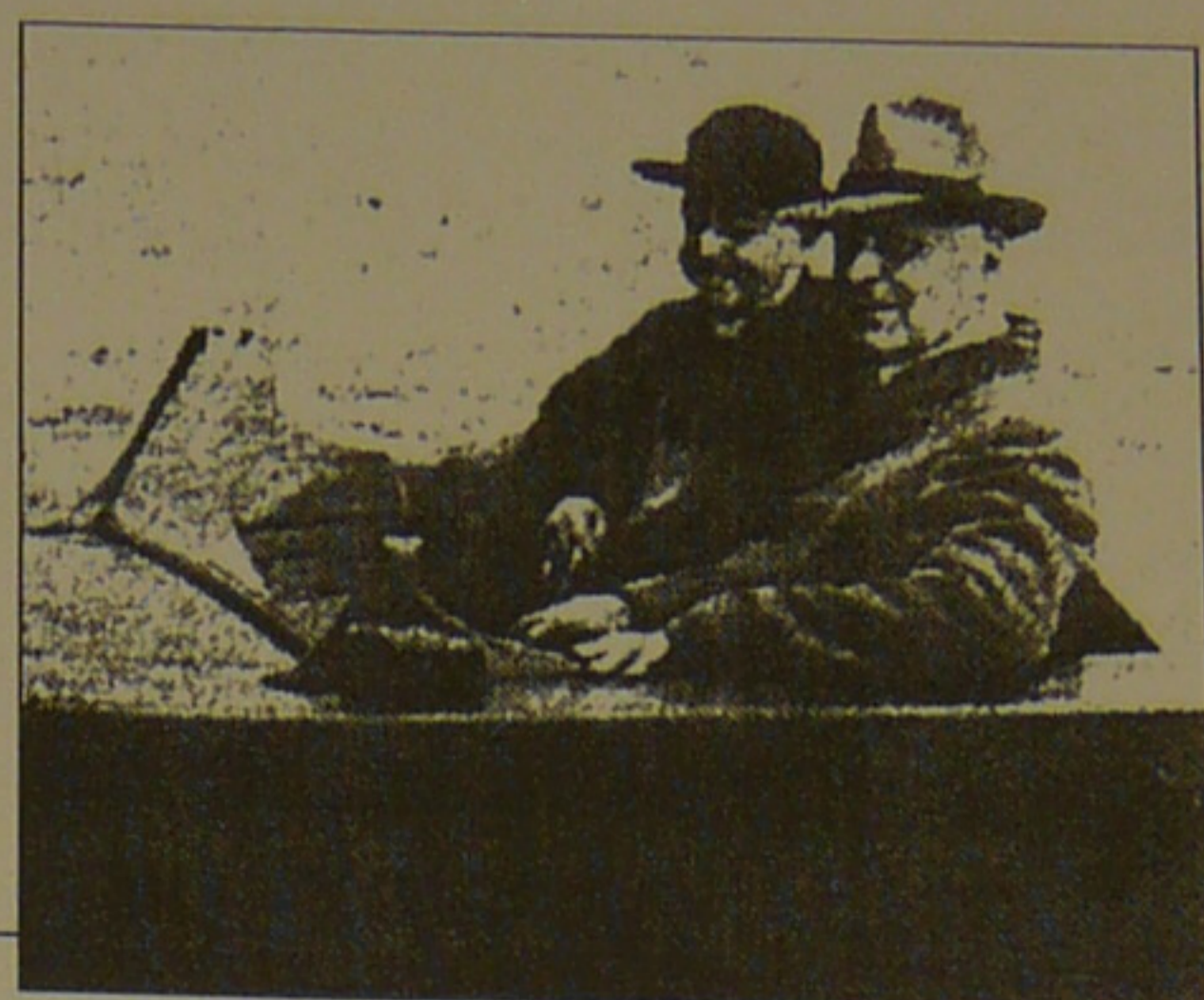
Dans son édition du 14 août 1939, le journal *l'Action catholique* présente à la une la photo du cardinal accompagné par M. H. L. Auger, ministre de la Colonisation. Tous deux sont à bord de l'embarcation motorisée du maire Borne (voir photos page suivante).

22. Le journal *l'Action catholique* du 14 août 1939 publie un éloquent reportage sur ce sujet. (Ce renseignement provient de M. Claude Huot de Saint-Raymond.)



Le cardinal Villeneuve, assis à gauche, dans l'embarcation. La personne debout est le maire de la Ville de Québec, M. Lucien Borne.

Photo : gracieusement fournie par les Frères de la Miséricorde



Le cardinal Villeneuve et le ministre de la Colonisation, M. H. L. Auger.

Photo : gracieusement fournie par les Frères de la Miséricorde

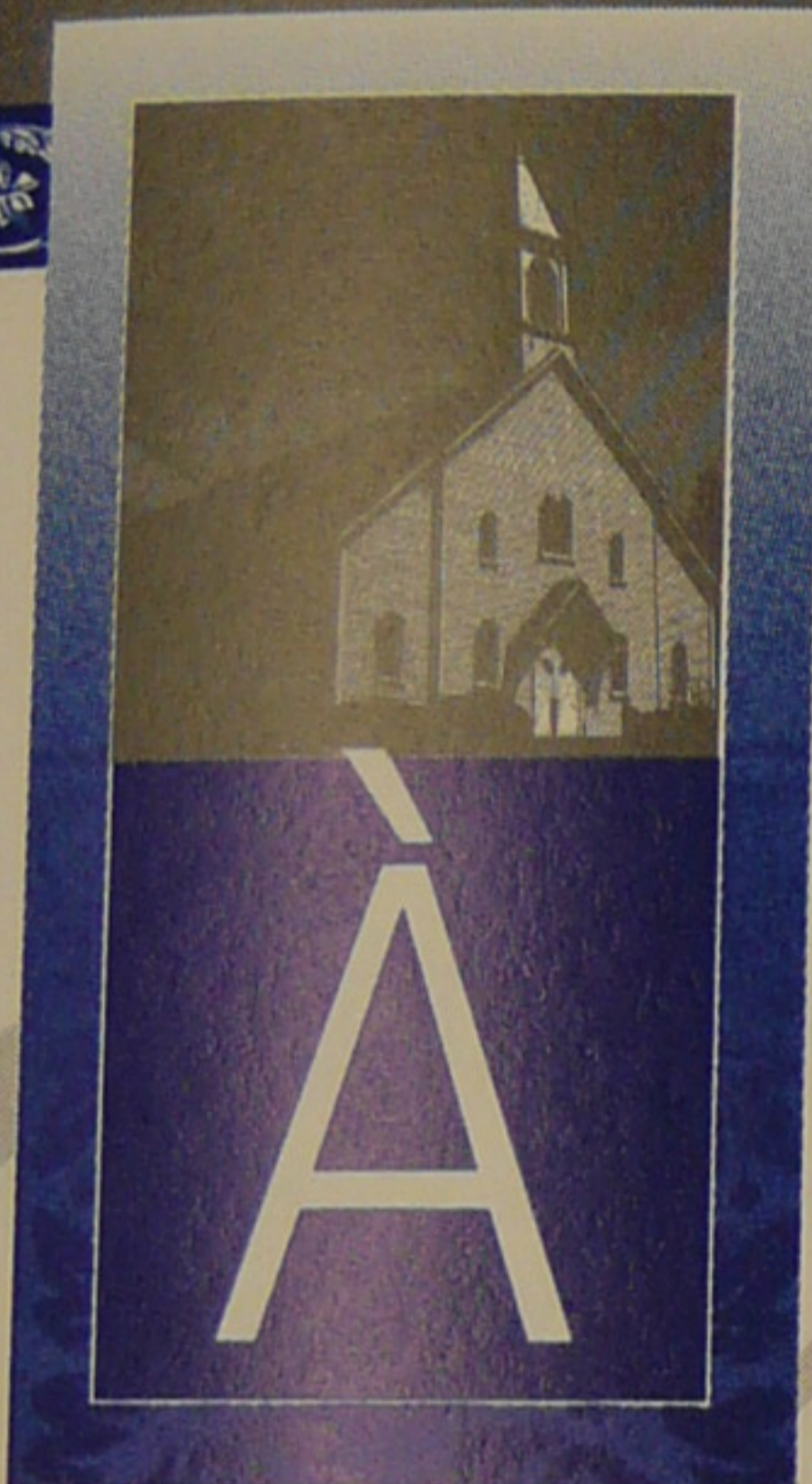
Depuis cette date, l'orphelinat a vécu plusieurs changements d'affectations et de vocations, dont les principales étapes sont les suivantes²³ :

- Au cours des années 1960, l'enseignement général remplace celui de l'agriculture et de la colonisation.
- L'orphelinat devient l'Institut Saint-Jean-Baptiste; les Frères de la Miséricorde continuent d'accueillir et d'éduquer des jeunes en difficulté.
- En 1976, l'Institut Saint-Jean-Baptiste ferme ses portes et pour donner suite à des décisions du ministère des Affaires sociales, la vocation du centre passe à celle de foyers de groupes et l'établissement porte le nom de Centre d'accueil le Phare.
- La même année, les responsables relancent l'œuvre sous le nom de Base de plein air quatre saisons, qui s'adresse aux écoles de la région, aux groupements naturalistes (scouts, groupes 4H, etc.) et aux familles.
- La nouvelle Base de plein air quatre saisons du lac Sergent devient le Centre de plein air éducatif 4 saisons du lac Sergent. Des installations d'hébertisme, un terrain de balle, un aménagement de tir à l'arc, des sentiers de randonnée en forêt, des pistes de ski de fond, des aires de camping, des possibilités d'observation des animaux et des minéraux, etc., s'offrent aux visiteurs.
- En 1996, on indique que le Centre reçoit en moyenne 12 000 personnes par année et que c'est la communauté des Frères qui en assure l'administration.

23. Voir Ville de Lac-Sergent (1996). *Orphelinat-École Saint-Jean-Baptiste*, page 39.



La cloche



l'été 1999, le père Guy Simard o.v.m. en visite chez ses parents, fait remarquer que la cloche a une tonalité bien curieuse. Il semble que le grelot ne bât que d'un seul côté. Le syndic Marcel Goulet et un voisin installent une échelle et grimpent au clocher. Sur place, ils constatent que d'autres avant eux ont essayé de corriger cette situation. La cloche est tenue en place par du fil électrique, de la corde et du ruban gommé. Différents genres de bras et de ressorts ont été installés au cours des ans. En plus, une surprise les attend, puisqu'ils découvrent le lettrage suivant gravé au poinçon sur un côté de la cloche.

MARIE CONÇUE SANS PÉCHÉ
PRIEZ POUR NOUS
QUI AVONS RECOURS À VOUS.

ÉMILE M'A FAIT
À QUÉBEC EN 1921.



Le syndic se penche et nettoie le lettrage, puis il le lit à haute voix pour son compagnon. Celui-ci le prend en note et le répète pour être certain de son exactitude.